

Tribune **André Etchelecou**

PRÉSIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES. COORDINATEUR DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DE CONSEILS SCIENTIFIQUES DES PARCS NATIONAUX (2007-2008).

**Au cœur d'une question
juridico-politique**

L'arrêté du 23 février 2007 sur les principes fondamentaux applicables à tous les parcs nationaux stipule la nécessité d'identifier les principaux éléments constitutifs du caractère du parc national, même pour les parcs nationaux déjà créés.

Cette exigence de définition *a minima* peut surprendre. Elle repose en fait sur une dimension tactique qui permettra au contrôle de légalité de s'exercer en se référant à ces « principaux éléments constitutifs du caractère ». C'est par la concertation autour de la charte que les acteurs du territoire feront émerger les quelques mots schématisant ce « caractère ». Des distinctions liées aux secteurs géographiques apparaîtront probablement mais une hiérarchisation des éléments énoncés s'imposera, pour ne retenir que les « principaux éléments constitutifs ». Comme pour la définition de l'esprit des lieux, des interprétations très différentes, voire opposées, vont logiquement apparaître. Elles dépendent des vision, culture, philosophie, religion et de manière plus générale des intérêts matériels et immatériels de chacun. Mais ici, l'enjeu, se fait autre : le caractère, qui conditionne l'esprit des lieux, porte une dimension juridique. C'est là que le bât blesse.

Jusqu'ici, la loi impose aux conseils scientifiques de délivrer un avis pour apprécier les incidences d'un projet sur le cœur du parc national. Lorsque les projets concernent l'aire d'adhésion, le principe de précaution est souvent appliqué en conditionnant l'avis favorable à l'absence d'incidences notables sur le cœur du parc. Les conseils scientifiques statuent au cas par cas, souvent après expertise de terrain et confrontation transdisciplinaire. Quarante ans de pratique démontrent que cette approche est efficace pour apprécier la compatibilité au caractère du parc national.

A contrario, une définition « squelettique » du caractère fait courir le risque de voir le pouvoir d'appréciation des conseils scientifiques limité. En effet, cette définition aura nécessairement pour incidence de cadrer les critères de compatibilité des autorisations, et donc de canaliser les avis des conseils scientifiques. Ceux-ci verront leurs analyses juridiquement contraintes par les éléments retenus dans la charte (ce ne serait pas pour déplaire à certains...). Par exemple, si on considérait que le pastoralisme était un élément principal constitutif du caractère d'un parc national, comment dès lors ne pas autoriser de piste nouvelle d'accès pour cette activité dans le cœur du parc ? Jusqu'à présent, l'avis du conseil scientifique était plutôt défavorable compte tenu des incidences sur le milieu naturel protégé.

Ainsi, les « principaux éléments constitutifs du caractère » réduiraient la large mission d'appréciation donnée aux conseils scientifiques. Un décret peut-il réduire la portée légale du caractère par quelques mots-clés (les principaux éléments), cela à la demande d'un arrêté ?

Les parcs nationaux sont soumis à de très forts enjeux territoriaux, lesquels n'ont souvent rien à voir avec la conservation du patrimoine. C'est pourquoi les conseils scientifiques doivent garder leur liberté d'appréciation. Car, aujourd'hui plus que jamais, un double enjeu attend les gestionnaires des parcs nationaux : la préservation d'un maximum d'espaces non aménagés dans les cœurs, avec un développement durable du territoire exemplaire dans les aires d'adhésion. ■

>>> **Mél : andre.etcou@univ-pau.fr**

Définir le caractère d'un territoire

Une démarche opérationnelle

**Le travail
de l'historien a,
lui aussi, permis
de cerner
l'esprit des lieux.**

Sans doute fallait-il que l'expérience d'une rencontre avec l'île de Port-Cros fût forte pour susciter une tentative de définition de son caractère, au-delà de l'expression visible ou diffuse du paysage.

Le besoin de transcrire le caractère du lieu, d'en préciser les contours m'est ainsi apparu très vite et tout aussi vite s'est imposée la difficulté de saisir l'immatériel, de parler seul au nom de tous et pour des temps divers, voire de choisir la bonne échelle entre le caractère du lieu, le caractère des lieux, ou encore les caractères des lieux.

Si la réalité du caractère d'un site s'exprime d'abord dans l'immédiateté d'une séduction, d'une surprise, d'un vertige ou parfois d'une peur, définir son contenu appelle un processus, une maturation lente, une attention à la pluralité des regards. Aller à la recherche du caractère d'un lieu, c'est aller au cœur de sa personnalité, rechercher le sens profond des choses, le lien entre le présent et le passé. À certains égards, cette démarche s'apparente à une psychanalyse où sont décryptées les marques singulières laissées dans les replis d'un paysage par la mémoire de son histoire naturelle et humaine.

Dans cet entrecroisement de critères qui relèvent à la fois de la nature et de la culture, l'approche naturaliste est un premier révélateur. En décrivant l'évolution des formes géologiques et des formations végétales qui les couvrent, l'imbrication des communautés terrestres et marines et la diversité des habitats et des espèces (parfois endémiques), la connaissance scientifique a souligné l'originalité de Port-Cros. L'étude génétique expliquant la cohabitation, sur ce petit territoire, d'oliviers sauvages issus de populations de Méditerranée orientale avec des oliviers ensauvagés, cultivés dès l'époque romaine et retournés depuis à l'état sauvage, en a confirmé à elle seule toute la richesse et la complexité. Mais la reconnaissance du caractère unique de l'île ne se réduit pas pour autant à ces aspects « objectifs ». Le paysagiste s'est penché sur la mise en scène des composants naturels et bâtis dans le cours du temps passé et présent, dans l'étude des volumes, des couleurs, des lumières et des rythmes saisonniers. Ne nous a-t-il pas fait remarquer combien la densité végétale, sa couleur vert sombre, son foisonnement jusqu'au plus près de la

PORT-CROS.